



Note de Procédure Aux Secrétaires de Clubs Année Lions 2009-2010

Le Site du DM constitue la référence exclusive des effectifs des Clubs

lui seul fait foi de l'intronisation ou de la radiation d'un membre dans un Club Lions.
Aucune mise à jour ne doit être effectuée sur le site internet du Siège International.

1. La mise à jour de votre Club se fait en ligne sur www.lions-france.org
2. Identifiez-vous
 - a. Cliquez sur "**Vous êtes membre, identifiez vous pour accéder aux parties privées du site**" (situé en haut de page) ou sur "**S'identifier**" (situé bas de page).
 - b. indiquez votre adresse courriel et votre mot de passe* dans la case "**Se connecter**" puis cliquez sur valider.
** **Vous trouverez votre mot de passe sur le courriel accompagnant cette note.***
*En cas de perte ou d'oubli vous pouvez le retrouver à partir du site dans la partie identification, en indiquant votre adresse courriel dans la case "**Codes d'accès oubliés**". Le mot de passe sera alors envoyé automatiquement sur votre messagerie. Vous pouvez également interroger votre secrétaire de District ou la Maison des Lions de France.*
 - c. Ceci fait, un nouveau menu "**Base de Données**" apparaît sur la gauche de l'écran, cliquez dessus
3. **Page d'accueil de la Base de Données****
Sous l'indication "**vos Droits de modification**", cliquez sur le nom de votre Club
4. **Fiche du Club**
 - sur le menu de Gauche, cliquez sur "**Gestion de mon Club**", pour effectuer les ajustements d'effectifs de votre Club (entrées, sorties et modifications de coordonnées)
 - Si aucune correction n'est nécessaire pour le mois en cours cliquez sur le bouton « Aucune Modification »

ATTENTION : La mise à jour des effectifs doit se faire dans le mois courant (et au plus tard avant le 28 de chaque mois). Aucune modification ne peut être faite rétroactivement ou par anticipation.

Ceux qui n'ont pas la capacité d'effectuer les mises à jour par internet peuvent utiliser le formulaire de Rapport Mensuel d'Effectif (téléchargeable sur le site du DM 103 www.lions-france.org), le compléter à la main et l'adresser à leur Secrétaire de District (ou à la personne éventuellement désignée dans leur District).

NB : Vous devez adresser au plus tard votre formulaire le 15 de chaque mois pour une prise en compte dans le mois courant

Pour ces opérations, vos interlocuteurs privilégiés à la Maison des Lions de France sont :
- Christophe COPIN, Assistant Informatique et Administratif (Tél. 01 46 34 12 49)
- Michèle HADDAD, Secrétaire - Opératrice de Saisie (Tél. 01 46 34 12 50)

Vous disposez aussi de deux vecteurs d'information privilégiés :

- Le site du District Multiple : www.lions-france.org , à la rubrique Secrétariat - Informations
- Des informations sur la gestion des Clubs seront diffusées régulièrement par la Maison des Lions de France par courriel

**Merci à vous de vous conformer à ces indications dans l'intérêt même du Club,
de ses membres et des structures de notre Association**

** A tout moment vous pouvez revenir sur la page d'accueil de la base de données en cliquant sur le Logo du Lions Clubs international